

**DELIBERATION N°53/2023
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE**

<p>Date de convocation : 2 juin 2023</p> <p>Date d'affichage de la convocation : 2 juin 2023</p> <p>Nombre de Membres : En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27 N'ayant pas pris part au vote : 0</p> <p>Délibération publiée le 13 juin 2023</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Mesdames : Sandrine BAY-GUEDES - Marie-Claude BEAL - Odile DEFAY - Mireille DEFAY - Patricia GIRE-JOUBERT - Françoise GUILLOT - Marie-Claire OMBRET - Betty PEYRET - Béatrice VIDAL – Françoise GUILLOT – Blandine DELEAU FERRET -</p> <p>Messieurs : Francis CARDOSO - Guy CHAPELLE – Henri GIBERT - René HABOUZIT – Pierre LARGIER - Lionel MALOSSE - Bernard NOUVET – Marcel RIBES - Julien UGGERI – Claude BRUYERE -</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents :</u> Alexandra BEAUFORT – Sylvie BONNARDEL – Delphine ROUX-CHARRIER – Jérôme RIVAT – Jean-Christophe VERA – Guillaume LASHERME -</p> <p><u>Absents ayant donné pouvoir :</u></p> <p>Mesdames : Alexandra BEAUFORT (pouvoir à Odile DEFAY) – Sylvie BONNARDEL (pouvoir à Adrienne WIERZBA) – Delphine ROUX-CHARRIER (pouvoir à Mireille DEFAY)</p> <p>Messieurs : Jérôme RIVAT (pouvoir à Francis CARDOSO) – Jean-Christophe VERA (pouvoir à Bernard NOUVET) – Guillaume LASHERME (pouvoir à Pierre LARGIER)</p> <p>Madame Adrienne WIERZBA a été désignée secrétaire.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Élection des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023</p>	<p>VU le Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>VU le Code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;</p> <p>VU l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;</p> <p>VU le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;</p> <p>VU l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;</p> <p>Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.</p> <p>Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.</p> <p>L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.</p> <p>I) Vérification du quorum</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 21- Majorité des membres en exercice : 27 <p>Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.</p> <p>II) Composition du bureau électoral</p> <p>M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mmes GUILLOT Françoise et BEAL Marie-Claude pour les plus âgées et

AR Prefecture

043-214301905-20230609-DCM53_2023-DE
Reçu le 12/06/2023

-Mmes DELEAU FERRET Blandine et VIDAL Béatrice pour les plus jeunes.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Adrienne WIERZBA

III) Élection des délégués et des suppléants

Une liste paritaire déposée et enregistrée :

- la liste de la commune de SAINT-GERMAIN-LAPRADE est composée de :

MME BONNARDEL Sylvie

MR NOUVET Bernard

MME DEFAY Mireille

MR RIBES Marcel

MME PEYRET Berthe

MR GIBERT Henri

MME GIRE JOUBERT Patricia

MR UGGERI Julien

MME VIDAL Béatrice

MR MALOSSE Lionel

MME BEAL Marie-Claude

MR LARGIER Pierre

MME GUILLOT Françoise

MR HABOUZIT René

MME BEAUFORT Alexandra

MR VERA Jean-Christophe

MME ROUX-CHARRIER Delphine

MR CARDOSO Francis

MME WIERZBA Adrienne

MR RIVAT Jérôme

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 27

Ont obtenus :

- Liste de la commune de SAINT-GERMAIN-LAPRADE : 27 voix

Vu la liste unique et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, M le Président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste de la commune de SAINT-GERMAIN-LAPRADE : 15 sièges de délégués et sont élus à l'unanimité :

MME BONNARDEL Sylvie

MR NOUVET Bernard

MME DEFAY Mireille

MR RIBES Marcel

MME PEYRET Berthe

MR GIBERT Henri

AR Prefecture

043-214301905-20230609-DCM53 2023-DE
Reçu le 12/06/2023

MME GIRE JOUBERT Patricia

MR UGGERI Julien

MME VIDAL Béatrice

MR MALOSSE Lionel

MME BEAL Marie-Claude

MR LARGIER Pierre

MME GUILLOT Françoise

MR HABOUZIT René

MME BEAUFORT Alexandra

IV) Élection des suppléants

Vu la liste unique et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, Mr le Président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste de la commune de SAINT-GERMAIN-LAPRADE : 5 sièges de suppléants et sont élus à l'unanimité :

MR VERA Jean-Christophe

MME ROUX-CHARRIER Delphine

MR CARDOSO Francis

MME WIERZBA Adrienne

MR RIVAT Jérôme

Fait à Saint-Germain-Laprade,

Le 12 juin 2023

Le Maire

Guy CHAPELLE



La Secrétaire de séance

Adrienne WIERZBA

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de la Haute Loire au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

AR Prefecture

043-214301905-20230609-DCM53_2023-DE
Reçu le 12/06/2023